

129935 - Il n'y a aucun inconvenient à ce que le jeûneur emploie une pommade ou un crème spécial à usage interne ou externe pour soigner les hémorroïdes

La question

L'emploi d'une pommade ou crème spéciale anti hémorroïdes en Ramadan entraîne-t-il la rupture du jeûne et la nécessité de son rattrapage?

La réponse détaillée

« L'usage d'une pommade ou crème spéciale anti hémorroïdes n'a aucune incidence sur le jeûne. Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). »

La Commission permanente pour les recherches scientifiques et la consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz

Cheikh Abdoul Aziz Mal Cheikh

Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan

Cheikh Salih al-Fawzan

Cheikh Baker Abou Zayd